



وزارة المالية
Ministère des Finances

الوزير

Le Ministre

02 JUL 2026
Nouakchott, le:: انواكشوط بتاريخ:

N°: 0000003: الرقم

Circulaire n°/MF/2026

À

Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Financiers et
les Payeurs

Objet : Encadrement des actes administratifs à incidence financière permanente

Dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire et de la maîtrise des dépenses publiques, il a été constaté que plusieurs actes de nomination, de désignation ou de mise en responsabilité comportant une incidence financière ont été validés et exécutés sans encadrement préalable suffisant, engendrant ainsi une pression croissante et durable sur les marges de manœuvre budgétaires de l'État.

Cette situation est susceptible d'affecter la soutenabilité des finances publiques ainsi que le respect des objectifs de maîtrise des dépenses publiques et des engagements budgétaires arrêtés par le Gouvernement.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire et de garantir une gestion rigoureuse des ressources publiques, il a été décidé ce qui suit :

1. Tout acte administratif ayant pour effet de créer ou d'augmenter une charge financière permanente pour l'État, notamment les actes de nomination, de désignation, d'attribution d'avantages ou toute autre mesure assimilée, doit obligatoirement faire l'objet d'une validation écrite préalable du Ministre des Finances.
2. Aucun engagement, validation, liquidation ou paiement relatif à ces actes ne peut être effectué en l'absence de cette autorisation préalable.
3. Les Contrôleurs Financiers sont tenus de vérifier systématiquement l'existence de ladite validation avant l'octroi du visa budgétaire.
4. Les Payeurs ne doivent procéder à aucun paiement découlant des actes concernés sans s'assurer de la conformité de la procédure et de la présence de l'autorisation requise.
5. Tout acte exécuté en violation des dispositions de la présente circulaire engage vos responsabilités, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La présente circulaire prend effet à compter de sa date de signature et devra faire l'objet d'une stricte application.

Codioro Moussa N'GUENORE

Ampliations :

- CC
- IGE
- IGF
- DGB
- DGTCP

